

Extrait

COMMUNE HELPERKNAPP

Registre aux délibérations du collège des bourgmestre et échevins

Séance du 22 mai 2020

Présents: Conrad Frank, bourgmestre, Bisenius Jean-Claude, Vosman Joske et Noesen Henri, échevins,

Absent: - / -

Point de l'ordre du jour no 1

Règlement de circulation temporaire (renforcement de la conduite d'eau dans la rue « Hoelgaass » à Tuntange)

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques et l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement de circulation modifié de la commune de Tuntange du 29.11.1996, approuvé par le Ministre des Transports le 28 janvier 1997;

Vu la demande de la société « Bureau d'études Rausch & Associé » en vue d'interdire la circulation sur un tronçon dans la rue « Hoelgaass » à Tuntange dans le cadre de l'exécution de travaux de renforcement de la conduite d'eau à partir du 25 mai 2020 ;

Constatant l'urgence ;

émet unanimement le règlement ci-après:

Art. 1.- Du lundi 25 mai 2020 jusqu'à la fin des travaux, toute circulation sera interdite à Tuntange dans la rue Hoelgaass sur le tronçon entre la maison n°11 et l'intersection avec la rue de Luxembourg (N12).

Art. 2.- La présente réglementation sera signalée en conformité avec les prescriptions du Code de la route.

Art. 3.- Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 4.- Le présent règlement sera publié par affichage dans la commune.

Art. 5.- Le présent règlement est à confirmer lors d'une prochaine séance du Conseil Communal.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Tuntange, le 22 mai 2020,
le bourgmestre, le secrétaire ff,